



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 9/2026
du Conseil communautaire
Séance du 9 février 2026**

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 67

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Budget primitif 2026 du Budget Annexe ZA Espérant et René Dumont

Le projet de budget primitif 2026, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 2 178 448,32 €, et en investissement à la somme de 2 158 898,32 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement inscrites pour 2 178 448,32 € comprennent :

- Les opérations d'ordre (chapitres 043 et 042) pour 2 178 448,32 €, dont 2 158 898,32 € correspondent au stock final.

Les recettes d'investissement inscrites pour 2 158 898,32 € comprennent :

- L'emprunt d'équilibre pour 29 550 €,
- Les opérations d'ordre pour 2 129 348,32 € correspondant au stock initial.

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 178 448,32 € et comprennent :

- 29 550 € pour les charges à caractère général. Il s'agit des études et travaux pour 10 000 €, l'entretien des terrains pour 12 000 €, les honoraires pour 6 000 € et les fluides pour 1 500 €.
- 2 148 898,32 € d'opération d'ordre, dont 2 129 348,32 € correspondant au stock initial

En dépenses d'investissement, le montant inscrit est de 2 158 898,32 € et correspond uniquement aux opérations d'ordre.

L'ensemble des propositions au BP 2026 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Délibération n°9/2026 du 9 février 2026, page 2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission
du 26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

(2 abstentions : A. DELWARTE par procuration, B. NASS)

D'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe ZA Espérant et René Dumont, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 2 178 448,32 €, et en section d'investissement à hauteur de 2 158 898,32 € ;

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles. A noter que les dépenses de personnel (chapitre 012) sont intégrées dans le calcul du plafond maximum de virement de crédits de la section de fonctionnement. Cependant, le chapitre 012 ne peut pas être abondé ou diminué par le biais du virement de crédits ;

D'autoriser Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

Le Président

Jean Christian REY

